

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU
MARDI 26 SEPTEMBRE 2023
DÉLIBÉRATION n°CA-2023-055

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-1 à L.712-3,
Vu les statuts de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'UVSQ,
Vu l'avis de la CFVU du 19 septembre 2023

Considérant que 28 membres sur les 36 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, que dès lors le quorum était atteint,

Article unique :

- ☞ **Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité** le correctif de la capacité d'accueil du master mention « Management et administration des entreprises », parcours « Management qualité sécurité environnement » du site de Senlis accrédité UVSQ pour l'année 2023-2024 dans le cadre de la plateforme Mon Master.
Cf. Annexe

Membres présents : 21
Membres représentés : 07

Pour : 25
Contre : 00
Abstention : 03

**Le Président de l'université de
Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**

Alain BUI



Délibération affichée le 10 OCT. 2023 au siège de l'Université pour une période de deux mois.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours administratif gracieux devant le président de l'université à compter de la date d'affichage de la présente décision,
- soit d'un recours contentieux adressé au Tribunal administratif de Versailles, ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr